



MOUVEMENTS DE MUTATIONS 2020

LETTRE OUVERTE À TRANSMETTRE AU DG

Nous tenons à vous informer que nous avons pris contact avec nos élus nationaux en ce qui concerne les mouvements de mutations des agents et des contrôleurs.

En effet, quelle ne fut pas notre surprise à la publication des mouvements pour notre département, surtout pour les contrôleurs.

Alors que nous étions un département de première affectation depuis de nombreuses années, nous nous retrouvons au terme de ce millésime 2020 avec une coupure C1 - 11ème échelon !!!

Cette année, **pour les contrôleurs, 2 095 demandes de mutation ont été déposées contre 5 076 en 2019 !!!**

Ce **chiffre**, déjà en baisse constante lors des 4 derniers exercices, **chute** encore considérablement cette année **du fait du passage à la départementalisation des affectations et du « tout emploi »**, qui freinent bon nombre de collègues. Sans oublier les **délais de séjour obligatoires**.

De plus, le **mode d'affectation des stagiaires, imposé unilatéralement par l'administration qui est passée en force sur ce sujet, ne fait qu'augmenter les injustices** et peut générer de fortes tensions entre les agents.

Auparavant, les stagiaires B étaient reclassés en tenant compte de leur carrière professionnelle passée (avec une ancienneté administrative recalculée) et participaient au mouvement général de mutation. Nous rappelons d'ailleurs ici que cela fait toujours partie de nos revendications.

Depuis 2 ans, les affectations des stagiaires B issus des concours interne normal et externe font l'objet d'un mouvement dédié.

Les lauréats sont affectés en tenant compte de leur rang de réussite aux concours et des vœux exprimés.

Pour autant, presque 100 affectations d'office ont été réalisées cette année, non pas sur l'Île-de-France (région coutumière du fait), mais sur des départements susceptibles d'être obtenus par des agents qui en avaient fait la demande, y compris par certains qui pouvaient bénéficier d'une priorité !

Les Alpes-Maritimes voient ainsi arriver plus d'une trentaine de contrôleurs stagiaires.

Ce type d'affectation a faussé la totalité du mouvement général.

Pour preuve, **notre département a vu la moitié de ses agents promus au grade de contrôleur par liste d'aptitude, et surtout, l'ensemble des lauréats du concours interne spéciale, y compris ceux bénéficiant d'un rapprochement familial, ne pas rentrer. Une grande première !!!**

Un grand nombre de stagiaires avait déjà renoncé au bénéfice du concours.

Il va probablement en être de même pour les agents qui ont fait l'effort de passer un concours interne, en sachant que notre département était ouvert depuis fort longtemps, et qui se retrouvent bloqués même en étant reclassés C2 - 12eme échelon avec un rapprochement.

Quelques minutes après la parution du mouvement, de nombreux agents se posaient déjà des questions sur la non-obtention de leur mutation .

En proposant un tel mouvement, **l'administration ne peut pas les laisser dans l'ignorance** quant à leur situation administrative, sans leur fournir d'éléments tangibles et objectifs, et en étant la plus transparente possible.

Surtout avec les conséquences que cela peut engendrer sur leur situation personnelle, parfois difficile.

À ce jour, les agents de la DGFIP n'ont aucun moyen de vérifier s'ils n'ont pas été lésés ou si l'ensemble des situations particulières ont bien été prises en compte (rapprochement externe , CIMM, etc.).

C'est pourquoi nous vous demandons, pour le département des Alpes-Maritimes, de bien vouloir nous communiquer l'ensemble des données nous permettant de répondre à nos collègues (la situation des effectifs du département, la liste des rapprochements en attente sur ce dernier, le nombre de postes vacants avant mouvement, les apports faits dans le département, etc).

Tous ces éléments permettront, à la fois aux élus, aux collègues, mais également aux directeurs locaux, de constater que personne n'a été lésé et surtout que le mouvement national a été fait dans les règles.